



Arrondissement de Mont de Marsan
Canton de Haute Lande Armagnac

MAIRIE D'ESOURCE

3 place de la Mairie
40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📄 05 58 04 21 19

✉ mairie@escource.fr

Séance du 14 mai 2024

Date de Convocation : 10 mai 2024

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 12

En exercice : 12

Ont pris part à la délibération : 12 (dont procurations)

L'an deux mil vingt-quatre le quatorze du mois de mai à 18 heures 15 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la Présidence de Patrick SABIN, Maire.

Présents : _SABIN Patrick, Maire ; LASTERRA Pierre, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, LEPAN Pierre, ROMAO Manuel.

Absents et excusés :

Procurations :

Monsieur RABY André a été élu secrétaire de séance.

Délibération 2024 – 012

Objet : Subventions aux associations année 2024 :

Entendue la présentation du Premier Adjoint Monsieur Pierre LASTERRA et sur proposition de la Commission "Sport et Associations" réunie en Mairie le 6 avril 2024 ;

Monsieur Pierre LASTERRA, premier Adjoint **propose au conseil municipal,**

- Les subventions suivantes pour l'année 2024;



Subventions aux associations année 2024			
	Montant accordé		Montant accordé
AAPPMA	300	FELIX ARNAUDIN	250
ACCA	500	Gym volontaire	700
Ateliers de Jurman	500	Lous Lanusquets	400
Boule Escourçoise	700	Lous Pitchouns APE	400
Comité des fêtes	2 500	Sore ton livre	100
FCE	3 500		
TOTAL Compte 65748	9 850.00 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'attribuer** ces montants mentionnés ci-dessus aux associations pour l'année 2024
- **Précise** que les sommes engagées sont prévues au BP 2024 de la Commune au compte 65748

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par envoi en
Préfecture le 21 / 05 / 2024
et affichage le 21 / 05 / 2024

Le Maire,

P SABIN

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Patrick SABIN



Le secrétaire de séance,
Monsieur André RABY